



Réseau Nigérien de Suivi Evaluation

BP 11207 - Niamey – Niger
Tel +227 734700 ; Fax +227 723630

Coordinateur national: Jean-Charles Rouge
Email : jean-charles.rouge@undp.org
Internet: www.ird.ne/reuse

<p>LA STRATEGIE DE REDUCTION DE LA PAUVRETE AU NIGER : MISE EN PLACE D'UN SYSTEME DE SUIVI</p>

Communication de :

Boubacar Sanda

Economiste, Secrétariat Permanent du DSRP, Cabinet du Premier Ministre
Membre du ReNSE

**Conférence annuelle de l'Association Africaine d'Evaluation
Nairobi, 10-14 juin 2002**

Introduction

En s'engageant dans l'élaboration d'une Stratégie globale de Réduction de la Pauvreté, les Autorités nigériennes étaient conscientes de l'importance de l'enjeu qu'elle représente pour l'avenir du Niger. En effet, après avoir élaboré en l'an 2000 un Document intérimaire qui a reçu l'aval de ses partenaires au développement, notamment, les Institutions de Bretton Woods, le Gouvernement a officiellement lancé en février 2001 les travaux d'élaboration du Document complet de Stratégie de Réduction de la Pauvreté à l'issue d'un atelier national.

C'est ainsi que dès le mois de mars 2001, un dispositif institutionnel rattaché au Cabinet du Premier Ministre a été mis en place avec comme cheville ouvrière un Secrétariat Permanent qui s'est d'abord attelé à concevoir une méthodologie de travail.

Cette méthodologie repose essentiellement sur l'approche participative et s'articule autour des points suivants : l'élaboration d'un chronogramme d'activités ; la constitution de onze groupes thématiques chacun avec des termes de référence spécifiques ; l'organisation de plusieurs séries de réunions et rencontres de travail dans le cadre des différents comités du dispositif institutionnel ; les rencontres avec des partenaires nationaux et extérieurs et l'élaboration du draft du document. Les groupes thématiques sont constitués de cadres spécialistes des différents domaines et provenant de toutes les composantes de la société (administration, assemblée nationale, secteur privé, société civile, université, organisations paysannes, partis politiques, associations, syndicats, et partenaires au développement).

Dans un souci de promouvoir une large participation, le Secrétariat Permanent a initié plusieurs séries de rencontres d'informations et d'échanges sur le processus d'élaboration et le contenu de la SRP avec tous les acteurs concernés. Cette démarche, qui s'est traduite par des réunions et des débats publics sur la pauvreté, a eu le mérite de susciter des échanges contradictoires ayant permis d'enrichir le document dans le fonds et de prendre en compte les spécificités locales et régionales dans la conception de la stratégie.

Ce document, présenté à l'Assemblée Nationale pour information et discussions, a été validé au cours d'un atelier national tenu les 26 et 27 novembre 2001 à Niamey. Ce document a fait l'objet d'un examen par le Gouvernement avant d'être soumis aux Conseils respectifs de la Banque Mondiale et du Fonds Monétaire International.

La mise en place d'un système d'information sur la réduction de la pauvreté est une condition du succès des programmes qui seront mis en œuvre dans le cadre de la Stratégie de Réduction de la Pauvreté.

L'objectif principal du SIRP (Système d'Information sur la Réduction de la Pauvreté) est d'améliorer les connaissances sur les conditions de vie des ménages et le phénomène de pauvreté au Niger (déterminant leur dynamique). Pour atteindre cet objectif, le SIRP devra établir une situation de référence c'est à dire actualiser le profil de la pauvreté et analyser la pauvreté dans toutes ses dimensions (dimensions monétaires et dimensions non monétaires).

Ce système reposera sur un dispositif qui sera alimenté par les bases de données socio-économiques issues des bases de données déjà existantes et des nouvelles enquêtes et études qui seront entreprises. Il sera un important outil de dialogue entre les producteurs et les utilisateurs de données en vue d'une meilleure définition des besoins en informations. Il devra aussi intégrer un dispositif formel de diffusion lui permettant de fournir régulièrement au

Gouvernement, à la société civile, aux partenaires au développement et à tous les utilisateurs en général les informations qualitatives et quantitatives nécessaires au suivi des différents aspects de la pauvreté ainsi que de son évolution.

I. La situation Actuelle

Le Niger ne dispose pas d'un système national de suivi évaluation. Cependant, certains Ministères techniques (Santé, Education, du secteur rural, Plan), tiennent des banques de données régulièrement actualisées¹. Ces différents éléments viennent renforcer le système d'information et de collecte des statistiques au niveau national, la Direction des Statistiques et des Comptes Nationaux (DSCN). Un système d'information géographique (SIGNER) complète le dispositif actuel. Par ailleurs, depuis 1997, le Niger élabore et publie annuellement un Rapport National sur le Développement Humain. En outre, certaines organisations et ONG internationales exerçant des activités au Niger² disposent également de banques de données.

Les informations sont actuellement recueillies soit de façon régulière à travers les relevés administratifs de certains ministères techniques, soit par des enquêtes périodiques, tantôt représentatives au niveau national, tantôt ciblées sur des catégories de population ou des régions. Les opérations de collecte statistique sont généralement effectuées par ou en relation avec la Direction de la Statistique et des Comptes Nationaux (DSCN) qui s'assure ainsi de la validité des méthodes utilisées et de la qualité des résultats obtenus. Les enquêtes nationales sont généralement menées ou encadrées par la DSCN. Les résultats des relevés administratifs sont périodiquement exploités, synthétisés et diffusés par la DSCN.

1.1. Les relevés administratifs réguliers

Les structures administratives de certains ministères comme ceux chargés de l'Education Nationale (MEN), de la Santé Publique (MSP), du Développement Agricole (MDA), de l'Hydraulique, de l'Environnement et de la Lutte Contre la Désertification (MH/E/LCD), des Finances et de l'Economie (MF/E) et de la Fonction Publique (MFP), recueillent, exploitent et publient régulièrement les informations relevant de leur compétence. Ce système doit être **renforcé et décentralisé** pour lui permettre de répondre dans les délais convenus aux nouvelles exigences en matière de suivi de la pauvreté.

1.2. Les enquêtes nationales et légères

Au cours des dix dernières années, plusieurs enquêtes et études ont été réalisées. L'examen de l'ensemble de ces opérations montre que le système d'information actuel a fourni un important effort de collecte. Cependant, il est évident que ce programme de collecte n'est pas optimal dans la mesure où il ne permet que partiellement de répondre aux préoccupations en matière de suivi de la pauvreté et l'absence d'harmonisation des résultats des différents bailleurs de fonds et ONG concernés.

¹ le Système National d'Information sur la Santé (SNIS) ; la banque des données hydrauliques ; le système de suivi des indicateurs de l'éducation ; le système de suivi des statistiques agricoles ; le Système d'Alerte Précoce qui permet d'assurer non seulement le suivi des productions agricoles, des stocks, des importations des produits agricoles mais aussi d'une manière générale le suivi de la situation sur la sécurité alimentaire.

² AGHRYMET, ICRISAT, ACMAD, CARE INTERNATIONAL etc.

II. Les besoins en données statistiques de la SRP

Au cours des prochaines années, un accent particulier sera mis sur la production et la diffusion des informations sur l'état de la pauvreté, conformément aux objectifs prioritaires définis par le gouvernement et sur la base des indicateurs retenus par la Stratégie de Réduction de la Pauvreté. Le plan d'action 2002 – 2005 prévu à cet effet permettra de répondre aux besoins essentiels en matière d'information sur la réduction de la pauvreté. Ce plan d'action comporte notamment l'analyse et la publication des résultats provisoires du **3^{ème} recensement général de la population (fin 2002) et de l'habitat (RGP/H)** en juin 2002, la mise en œuvre d'un programme d'enquêtes quantitatives et qualitatives dont les résultats sont prévus pour juillet 2002 qui serviront à enrichir la connaissance de la pauvreté dans le cadre de la stratégie de réduction de la pauvreté.

Pour ce qui est du 3^{ème} recensement général de la population réalisé au cours des mois de mai à juin 2001, il s'agira d'exploiter et d'analyser les résultats afin d'assurer leur publication. Les résultats obtenus pourront enrichir la connaissance de la situation socio-économique ainsi que le cadre de vie des populations. Ce qui permettra d'actualiser et d'améliorer les premières cartes de la pauvreté qui ont été effectuées.

Ensuite, la publication, sur une base annuelle des **comptes économiques de la nation** donnera les éléments d'appréciation des indicateurs de croissance économique et de stabilité macro-économique au niveau national. **L'enquête annuelle nationale agricole**, quant à elle, fournira au gouvernement les éléments quantitatifs et qualitatifs d'appréciation de la situation de la campagne agricole, de la vulnérabilité des populations et de la sécurité alimentaire.

Le RGP/H ayant fourni une nouvelle base de sondage, **l'enquête sur le budget et la consommation des ménages** qui sera réalisée fin 2002 permettra de fournir les typologies de consommation des ménages et d'obtenir un indice de prix à la consommation mais aussi de donner des informations de base sur les dépenses et budgets des ménages. En outre, elle fournira le modèle de consommation, les apports nutritifs de la ration alimentaire ainsi que les besoins de la population (en quantités et en nutriments) de façon à pouvoir nourrir les réflexions sur la définition et le suivi d'une stratégie alimentaire.

Elle permettra aussi de dresser une première esquisse de la distribution des revenus et de dégager la capacité de financement des ménages à travers différentes variables (revenus déclarés, épargnes, patrimoines, investissements, etc.) et de donner des informations d'ordre macro-économique qui serviront à l'élaboration des comptes des ménages dans le cadre de la comptabilité nationale. Enfin, elle projettera la demande des ménages en modélisant la consommation par les élasticités-revenus.

Le **Recensement Général de l'Agriculture et le Recensement Général du Cheptel** actuellement en cours de préparation, sont prévus en 2003-2004. Ces opérations vont couvrir l'ensemble du territoire et concerneront un échantillon important d'exploitations agricoles et agropastorales. L'objectif de ces recensements est de produire des données de structures des exploitations agricoles et des informations sur la structure du cheptel. Ces éléments pourront être utilisés pour améliorer le contenu des informations des cartes de la pauvreté au Niger. Les résultats de ces études, qui seront menées par les Ministères en charge des questions agricoles et de l'élevage en relation avec la DSCN, alimenteront la base de données du secteur développement rural.

De manière globale, les données recueillies au cours de cette enquête permettront de publier plusieurs résultats, notamment les dépenses, la consommation des ménages et le profil de pauvreté. L'élaboration du profil de pauvreté permettra de mesurer l'ampleur de la pauvreté au Niger, la structure de l'indice de revenu, les dépenses de consommation, l'analyse de la consommation alimentaire en quantité, l'apport nutritif de l'alimentation, la couverture des besoins, les caractéristiques de l'habitat et l'éducation.

Une **enquête démographique et de santé (EDS)** devrait être menée en 2003 de même que **l'enquête à phase 1-2-3 sur le secteur informel**. Cette dernière opération est prévue dans le cadre du Programme PARSTAT dont le financement est assuré par le FED (Fonds Européen de Développement). Elle sera réalisée auprès des établissements du secteur informel au niveau de la Communauté Urbaine de Niamey et permettra ainsi de disposer des informations fiables et comparables sur l'emploi, les principales caractéristiques du secteur informel, la consommation ainsi que la pauvreté en milieu urbain. Ceci permettra d'améliorer la fiabilité et la comparabilité des PIB au niveau régional et d'analyser la structure de la consommation et la place de la pauvreté dans les économies nationales.

Les relevés administratifs seront également produits tout le long de la mise en œuvre de la stratégie. Ils se poursuivront dans le cadre des activités courantes des différentes administrations concernées. Enfin, **l'enquête nationale sur la prospective** de 2002 à 2003 et **l'enquête qualitative nationale sur la perception de la pauvreté par les ménages** seront réalisées en 2003 et 2005. Elles permettront de mieux comprendre les déterminants de la pauvreté, donc de mieux orienter les stratégies et les actions de réduction de la pauvreté.

III. Objectifs du Système de Suivi/Evaluation

La Stratégie du système de suivi/évaluation de la SRP présente cinq défis majeurs :

- 1) Mettre le système statistique national face à ses obligations nationales et internationales ;
- 2) Mesurer la pauvreté dans ses dimensions multiples et complexes ;
- 3) Répondre à des besoins d'information statistiques fiables et disponibles en temps utile pour le suivi de la pauvreté, qui couvrent l'ensemble des domaines économiques, financiers, sociaux, politiques et environnementaux ;
- 4) Etablir une relation de confiance dans le cadre du partenariat, en vue de faire accepter le système d'information sur la réduction de la pauvreté, en tant que processus évolutif qui fédère les différents systèmes de suivi/évaluation des programmes et assistances ;
- 5) Proposer un schéma directeur de renforcement des capacités statistiques qui tienne compte des capacités réelles du pays et qui soit efficient, en vue de répondre aux besoins requis pour le suivi de la pauvreté.

IV. Nouveau dispositif institutionnel

La mise en place d'un nouveau système efficace de suivi de la pauvreté au Niger constitue un enjeu majeur pour le gouvernement. Pour relever ce défi, l'organisation actuelle et les capacités du système statistique national devront faire l'objet d'une évaluation. La mise en place d'un organe de concertation et de dialogue entre les producteurs et les utilisateurs des données est prioritaire. Cet organe devra définir les besoins en information, la périodicité de

leur production ainsi que la stratégie de diffusion de celles-ci, conformément aux objectifs de la Stratégie de Réduction de la Pauvreté.

Le dispositif institutionnel d'information sur la réduction de la pauvreté tiendra compte de deux aspects fondamentaux : les multiples bases de données existantes (les données administratives, les enquêtes et études quantitatives et qualitatives, les rapports des projets, des programmes et des ONG, etc.) et le dispositif institutionnel actuel de coordination du système statistique national, à savoir le Comité National de la Statistique (CNS).

Le système Statistique National actuel est constitué de deux composantes principales :

- l'organe central qui est la Direction de la Statistique et des Comptes Nationaux (DSCN)
- les autres structures statistiques des ministères et les organismes rattachés, ainsi que les services statistiques départementaux.

4.1. L'organe central : La Direction de la Statistique et des Comptes Nationaux (DSCN)

La Direction de la Statistique et des Comptes Nationaux a pour mission :

- Collecter, rassembler, traiter et exploiter les statistiques de toutes natures en relation avec les Ministères et Organismes concernés ;
- Concevoir, réaliser, exploiter et analyser des enquêtes statistiques et de recensements ;
- Etablir les comptes économiques complets de la Nation, les agrégats et les tableaux utilisables pour les travaux d'analyse, de prévision économique et de planification ;
- Coordonner les travaux statistiques et les réflexions par l'harmonisation des méthodes d'observation statistiques ;
- Elaborer, publier et diffuser les statistiques courantes (annuaire statistique, bulletin du commerce extérieur, indice des prix à la consommation, indice à la production industrielle, le Niger en chiffres, etc.).

4.2. Les structures de statistiques des ministères et des organismes rattachés

Leurs fonctions sont de trois ordres :

a) ***Les statistiques de production de biens et services*** : dont les domaines sont très variés (élevage, agriculture, pêche, etc.). Les structures qui en ont la charge sont :

- Le Ministère des Ressources animales;
- Le Ministère du Développement rural;
- Le Ministère des Ressources en eau;
- Le Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre la désertification;
- Le Ministère du Commerce;
- Le Ministère du Tourisme et de l'Artisanat.

b) ***les statistiques démographiques et sociales*** : concernent les domaines de la population, de la santé, de l'éducation et de l'état civil. Elles sont produites en plus de

l'organe central du système statistique national qui est la DSCN, par les structures suivantes :

- le Ministère du Développement social, de la population et de la protection de l'enfant;
- le Ministère de l'Education de base;
- le Ministère de la Santé Publique et des grandes endémies ;
- le Ministère de l'Intérieur et de l'Aménagement du territoire;
- le Ministère de la Fonction Publique et du Travail.

c) *Les statistiques financières et monétaire et de crédits:* elles sont fournies par les différentes directions centrales du Ministère des Finances et de l'Economie, la Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest et la Direction de l'Administration Territoriale.

4.3 Les services départementaux de statistiques

Il existe dans chaque département un service départemental de Statistiques. Il est logé au niveau de la Direction Départementale du Plan. Il est chargé de collecter, traiter et publier toute l'information socio-économique au niveau du département. Ces services n'ont aucun lien avec la Direction de la Statistique et des Comptes Nationaux.

4.4. Le Comité National de la Statistique

Créé par l'Ordonnance N°93-025 du 30 Mars 1993 et qui régleme la coordination, l'obligation et le secret en matière d'enquêtes statistiques, le Comité National de la Statistique était chargé de coordonner les enquêtes statistiques des services publics, à l'exclusion des travaux statistiques d'ordre intérieur ne nécessitant pas le concours de personnes étrangères à l'administration.

Ce comité établit annuellement un programme comprenant l'ensemble des enquêtes prévues pour l'année et détermine leur date approximative et les délais qui seront laissés aux personnes physiques et morales pour y répondre.

Le Comité est composé d'un Président qui est le Ministre ayant en charge la Statistique, comme Vice président le Directeur National de la BCEAO et comme membres le Secrétaire Général du Gouvernement et les représentants des ministères techniques chargés d'élaborer des statistiques sectorielles (éducation, santé, agriculture, hydraulique, etc.) et les autres structures (Université, ONG et Associations, etc.).

Actuellement , le Comité n'est pas véritablement opérationnel. En effet, depuis sa date de création, il n'a été officiellement mis en place que le 18 novembre 1999, et depuis lors, il ne s'est réuni que 3 fois alors qu'il doit se réunir au moins une fois par semestre sur demande de son président.

Ainsi, la faiblesse la plus marquante du Comité est son dysfonctionnement ou le manque d'une coordination des activités statistiques qui est suivie par une inapplication des textes législatifs l'ayant créé. Ce qui résulte de plusieurs inconvénients dont :

- l'utilisation des comptes, normes et nomenclatures différentes ;
- l'existence dans le pays de divers répertoires et fichiers qui ne concordent pas ;

- la multiplicité des opérations de collecte notamment les enquêtes sur les mêmes sujets avec une publication des données statistiques contradictoires ou divergents sur un même sujet;
- l'absence de rencontres de travail entre services statistiques d'une part et entre producteurs et utilisateurs de données statistiques d'autre part.

Aussi pour remédier à cette situation, il faudra mener une bonne coordination des activités de l'ensemble du système statistique à travers certaines actions dont :

- Réactualisation des textes réglementant l'activité statistique et ceux régissant la coordination statistique, à savoir :

1/ l'Ordonnance N°93-25 du 30 Mars 1993 portant création d'un Comité National de la Statistique (C.N.S) et réglementant la coordination, l'obligation et le secret en matière d'enquêtes statistiques ;

2/ le Décret N°93-082 du 15 avril portant l'application de l'Ordonnance N°93-025 ci-dessus mentionné ;

3/et les nombreux textes créant différentes commissions interministérielles: le Comité de la Balance de Paiements, le Comité Chaîne-Douane, etc.

- Instituer un Comité National de Producteurs et utilisateurs de données statistiques;
- Réorganiser les activités du Service de la Coordination Statistique de la DSCN;
- Harmoniser les concepts, définitions et nomenclatures et les institutionnaliser;
- Maintenir le visa technique de la DSCN pour l'exécution des enquêtes statistiques par tout service public;
- Réorganiser la production statistique par l'élaboration d'un programme statistique national;
- Préparer un programme national de recensements et enquêtes à réaliser à court, moyen et long termes;
- et enfin assurer une coordination des financements extérieurs en vue d'en garantir la complémentarité et de les diriger en priorité vers la satisfaction des besoins prioritaires de l'Etat.

En effet, le CNS, une fois redynamisé et ses capacités renforcées, pourra efficacement jouer son rôle d'animation et de coordination du système d'information sur la réduction de la pauvreté. Afin de rendre le CNS plus opérationnel, sa configuration actuelle sera renforcée. Le « noyau dur » du secrétariat du CNS (actuellement assuré par la Direction de la Statistique et des Comptes Nationaux (DSCN)), pourvu de moyens humains et matériels adéquats assurera le suivi de la mise en œuvre des actions du SIRP. Il sera en particulier chargé de la gestion et de la maintenance du Système d'Information, ce qui permettra une actualisation périodique et permanente des indicateurs qui permettront d'effectuer un monitoring adéquat. En outre, un accent particulier sera mis sur la création et la dynamisation de ses démembrements régionaux et sous-régionaux.

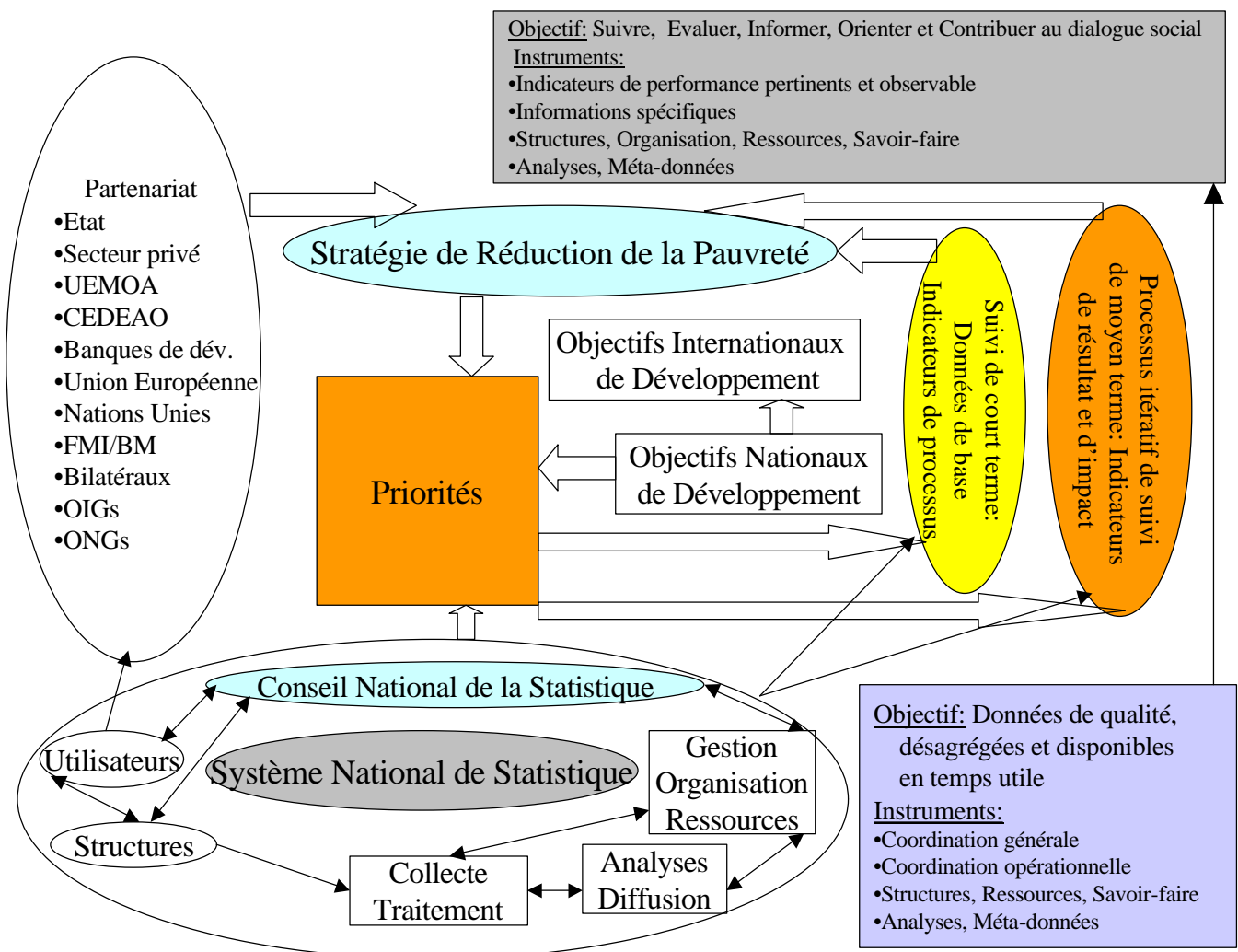
Enfin, le CNS jouera son rôle de coordination et d'animation du SIRP sous la supervision de la structure qui sera mise en place pour la mise en œuvre de la Stratégie de Réduction de la Pauvreté. Cette structure veillera à la cohérence de la mise en œuvre de la stratégie de réduction de la pauvreté et à la production des rapports de synthèse sur le suivi de la pauvreté,

en fonction de l'évolution des indicateurs retenus. Les indicateurs retenus dans la SRP seront mis à jour périodiquement. La SRP sera mise à jour au fur et à mesure que les indicateurs quantitatifs et qualitatifs seront disponibles. Ces indicateurs devront permettre de suivre la mise en œuvre de la stratégie.

A cet effet, plusieurs études sont en cours notamment la mise en place d'un observatoire financé par le PNUD, l'étude sur le suivi évaluation de la pauvreté (Banque Mondiale) et un programme de renforcement des capacités financés par l'Union Européenne à travers EUROSTAT.

L'ensemble des études seraient disponibles au plus tard en juillet 2002. Elles devraient permettre la mise en place du nouveau dispositif et proposer un noyau d'indicateurs de suivi de la pauvreté autour duquel un consensus sera recherché avec l'ensemble des partenaires au cours du Forum sur le financement de la SRP prévu en novembre 2002.

4.5. Le cadre conceptuel du Suivi Evaluation de la SRP



Ce graphique illustre clairement le lien entre la SRP et le SIRP.

En effet, l'ensemble des parties prenantes à la réalisation de la SRP (Administration, Secteur Privé, Société Civile et partenaires au développement) sont concernés par le suivi-évaluation de la SRP.

C'est ainsi, qu'en partant des priorités retenues dans la SRP, le Conseil National de la Statistique ayant comme secrétariat l'organe central du Système National de la Statistique est chargé de la gestion des ressources et de la coordination des activités de toutes les structures concernées.

Toute collecte, analyse et diffusion de données doit requérir son visa.

V. Les Principaux types d'indicateurs

Les indicateurs choisis dans le cadre du SIRP seront obtenus en utilisant les différentes sources d'informations c'est à dire les enquêtes et études ainsi que les sources administratives. La liste des indicateurs de suivi définis contient aussi bien des indicateurs finaux qu'intermédiaires tels que décrits ci-dessous (voir en Annexe un noyau d'indicateurs sociaux).

5.1. Les indicateurs de pauvreté monétaire

Les indicateurs de pauvreté monétaire sont indispensables pour comprendre les caractéristiques de la pauvreté et l'inégalité dans la distribution du revenu ou consommation ainsi que leur évolution. Ces indicateurs sont cependant sensibles aux fluctuations conjoncturelles du revenu et de la consommation, dues non seulement aux chocs extérieurs au ménage (catastrophes naturelles, mesures d'ajustement structurel, etc.), mais aussi aux difficultés conjoncturelles internes au ménage (perte d'emploi, accidents, décès, divorce, etc.).

5.2. Les indicateurs de pauvreté des conditions de vie

Les indicateurs de pauvreté des conditions de vie compléteront les indicateurs de pauvreté monétaire en ce sens qu'ils ont l'avantage de cumuler les améliorations successives et de retracer l'évolution de la satisfaction des besoins essentiels dans le long terme, donc la réduction de la pauvreté structurelle.

5.3. Les indicateurs de pauvreté de potentialités socio-économiques

Les indicateurs de la pauvreté de potentialités socio-économiques (potentialités matérielles, humaines et sociales) évalueront quant à eux les potentialités dont dispose le pays et qui concourent à la réduction de la pauvreté (couverture sanitaire, taux d'accès au crédit, etc.). Les potentialités renseignent les décideurs sur les moyens matériels détenus par les ménages et qui lui permettent d'éviter la pauvreté ou d'en sortir.

Il s'agit notamment du capital humain, éducatif et sanitaire qui pourront améliorer chez les plus démunis leur productivité au travail, leur capacité à innover pour se procurer un revenu adéquat et leur degré d'intégration sociale. Ces indicateurs fournissent des informations sur les facteurs explicatifs de la pauvreté et permettront au gouvernement de mieux ajuster ses politiques socio-économiques.

Ces trois types d'indicateurs sont des indicateurs de résultat. Ils seront évidemment classés par domaine d'analyse afin de faire le lien entre la stratégie de réduction de la pauvreté et les objectifs de politique économique correspondants. Le renforcement des systèmes régionaux de collecte permettra de disposer de banques régionales de données et facilitera la mise en place d'une stratégie décentralisée de diffusion de l'information sur la pauvreté. Les différents indicateurs de suivi seront désagrégés par région, par sexe, et par catégorie socioprofessionnelle, etc. en fonction de l'instrument de collecte utilisé.

5.4. Les indicateurs de pauvreté intermédiaires ou indicateurs de processus

Les indicateurs intermédiaires ou indicateurs de processus permettront la mesure d'un facteur déterminant pour atteindre un résultat ou contribueront au processus menant à un résultat. Par exemple, pour accroître les niveaux d'alphabétisation, il faut davantage d'écoles et d'enseignants, davantage de personnes qui suivent les cours etc.

Dans ce cas, la mesure des dépenses publiques consacrées aux salles de classes et aux enseignants et la mesure du nombre de classes construites et d'enseignants formés seraient donc des indicateurs intermédiaires. En somme, les indicateurs intermédiaires sont ceux qui contribuent à atteindre le but fixé.

5.5. Les indicateurs de prise en compte du genre

Ils serviront à prendre en compte les disparités entre les hommes et les femmes. Ils seront des indicateurs quantitatifs ou des indicateurs qualitatifs.

Boubacar Sanda
Réseau nigérien de Suivi Evaluation

Niamey, Mai 2002

ANNEXE

	Type d'indicateur	Périodicité	Secteur couvert
0. Réduire la pauvreté monétaire			
◆ Incidence de la pauvreté	Impact	5 ans	Région
◆ Profondeur	Impact	5 ans	Région
◆ Sévérité	Impact	5 ans	Région
◆ Indice de GINI (Revenu ou Consommation)	Impact	5 ans	Région
◆ Indice de GINI (Patrimoine)	Impact	5 ans	Région
1. Assurer une croissance économique durable et soutenue			
1.1. Etablir un cadre macroéconomique assaini et stabilisé			
◆ Taux de croissance économique réel per capita	Résultat	Annuelle	National
◆ Taux d'investissement	Résultat	Annuelle	Privé/public
◆ ICOR	Résultat	5 ans	National
◆ Solde budgétaire de base en % du PIB	Input	Annuelle	National
◆ Taux d'inflation annuel moyen	Input	Annuelle	National
◆ Non-accumulation d'arriérés intérieurs ou extérieurs	Input	Annuelle	National
◆ Ratio d'endettement	Input	Annuelle	National
◆ Pression fiscale	Input	Annuelle	National
1.2. Assurer une croissance durable de la production rurale			
◆ Taux de croissance réel du PIB agricole	Résultat	Annuelle	National
◆ Rendements par culture	Résultat	Annuelle	Région
◆ Bilan fourager	Résultat	Annuelle	Région
◆ Prix des transactions(cultures et bétail)	Résultat	Annuelle	Arrondissement
◆ Pluviométrie	Input	Annuelle	Région
1.3. Exploiter de façon optimale les opportunités offertes par la régionalisation			
1.4. Mettre en place une bonne politique de gestion de la dépense publique			
◆ Allocation intra-sectorielle (% du PIB)	Input	Annuelle	Secteurs sociaux
◆ Taux d'exécution de la dépense	Input	Annuelle	Secteurs
1.5. Promotion du secteur privé			
◆ Part économique du secteur privé	Résultat	Annuelle	Secteurs

<p>2. Développer les secteurs productifs</p> <p>2.1. Le secteur rural et la sécurité alimentaire</p> <p>2.1.1. Assurer la sécurité alimentaire</p> <ul style="list-style-type: none"> ◆ Stock disponible en céréales ◆ Bilan céréalier ◆ Evolution des prix des céréales <p>2.1.2. Restaurer et protéger les ressources naturelles de manière intégrée</p> <ul style="list-style-type: none"> ◆ Changement des classes d'occupation des sols ◆ Superficie fertile disponible/ terre arable (%) ◆ % de règlements d'exploitation de ressources naturelles appliqués par terroirs ◆ % de ménages utilisant des sources de substitution au bois <p>2.1.3. Réduire les fluctuations et accroître les revenus des populations</p> <ul style="list-style-type: none"> ◆ Revenus moyens du ménage ◆ Part des transferts dans le revenu du ménage ◆ % d'individus du ménage exerçant une activité génératrice de revenus ◆ Taux de pluri-activités ◆ Gestion du temps de travail dans le ménage ◆ Taux d'accès à la terre (forme de propriété) <p>2.2. Les infrastructures, Les mines et l'énergie</p> <ul style="list-style-type: none"> ◆ Nouvelles pistes rurales construites <p>2.3. Le secteur privé, le tourisme et l'artisanat</p> <ul style="list-style-type: none"> ◆ Volume des crédits 	<p>Résultat Résultat Input</p> <p>Impact Impact Input</p> <p>Input</p> <p>Résultat Input Résultat</p> <p>Résultat Résultat Input</p> <p>Input</p>	<p>Annuelle Annuelle Annuelle</p> <p>Annuelle Annuelle Annuelle</p> <p>3 ans</p> <p>3 ans 3 ans Annuelle</p> <p>Annuelle Annuelle 3 ans</p> <p>Annuelle</p>	<p>Région Région Région</p> <p>Région Région Arrondissement</p> <p>Région</p> <p>Région/genre Région Région/genre</p> <p>Région/genre Région/Genre Région</p> <p>Moderne/Informel</p>
<p>3. Garantir l'accès des pauvres aux services sociaux de base</p> <p>3.1. Education</p> <p>3.1.1. Scolarisation universelle</p> <ul style="list-style-type: none"> ◆ Taux brut de scolarisation ◆ Taux d'inscription au CPI ◆ Taux de survie en 5^{ème} année d'études ◆ Espérance de vie scolaire <p>3.1.2. Accessibilité à l'éducation de base</p> <ul style="list-style-type: none"> ◆ % d'élèves du primaire parcourant plus de 3 km /l'école ◆ Coût moyen de la scolarité dans le primaire supporté par le ménage ◆ Part du budget appliquée aux structures les plus déconcentrée ◆ Contribution financière de la communauté / l'école (%) ◆ Indice de satisfaction /l'école ◆ Ratio livre/élève ◆ Nombre de jours de postes vacants (enseignants du primaire) <p>3.1.3. Promouvoir l'enseignement scientifique et technologique</p> <p>3.1.4. Education non-formelle et lutte contre l'analphabétisme</p> <ul style="list-style-type: none"> ◆ Taux d'alphabétisation des adultes (15 ans et +) <p>3.2. Eau et assainissement</p> <p>3.3. Santé/VIH Sida</p> <p>3.3.1. Accroître la couverture sanitaire</p> <ul style="list-style-type: none"> ◆ rayon d'action d'un centre de formation sanitaire ◆ Coût des actes médicaux 	<p>Résultat Résultat Résultat Résultat</p> <p>Input Input</p> <p>Input Input</p> <p>Résultat Input Input</p> <p>Résultat</p> <p>Input Input</p>	<p>Annuelle Annuelle Annuelle Annuelle</p> <p>Annuelle Annuelle</p> <p>Annuelle Annuelle</p> <p>Annuelle Annuelle Annuelle</p> <p>Annuelle</p>	<p>Arrondissement/Genre Arrondissement/Genre Arrondissement/Genre Région</p> <p>Région/ Genre Région</p> <p>Région Région</p> <p>Arrondissement Arrondissement Arrondissement</p> <p>Région</p> <p>Arrondissement Région</p>

◆ Taux d'utilisation des formations sanitaires	Résultat	Annuelle	Région
3.3.2. Accroître la couverture vaccinale			
◆ Taux de couverture vaccinale (0-59 mois, 0-24 mois, 0-11 mois))	Résultat	Annuelle	Arrondissement/Genre
◆ BCG			
◆ DTCoq Polio			
◆ Rougeole			
◆ Fièvre jaune			
◆ VAT			
3.3.3. Réduire la mortalité maternelle et infanto – juvénile			
◆ Taux de mortalité infantile	Résultat	3 ans	Région/ Genre
◆ Taux de mortalité juvénile	Résultat	3 ans	Région/ Genre
◆ Taux de mortalité maternelle	Résultat	3 ans	Région
◆ Taux d'accouchement assisté	Résultat	Annuelle	Région
◆ Taux d'accès aux soins obstétricaux d'urgence	Résultat	Annuelle	Arrondissement
3.3.4. Améliorer l'accessibilité équitable aux soins et services à tous les niveaux du système			
◆ Taux de morbidité	Résultat	Annuelle	Arrondissement/Genre
◆ Coût moyen des actes médicaux	Input	Annuelle	Région
◆ Taux de rupture en médicaments génériques	Input	Annuelle	Arrondissement
◆ % des formations sanitaires satisfaisant aux normes en personnel	Input	Annuelle	Arrondissement
◆ Indice de satisfaction des utilisateurs des services de santé	Résultat	Annuelle	Arrondissement
3.3.5. Eliminer la poliomyélite			
3.3.6. Lutter contre le VIH/SIDA			
◆ Taux de séro-prévalence	Résultat	Annuelle	Région/Genre
◆ Taux de létalité dû au SIDA	Résultat	3 ans	Région/Genre
3.3.7. Santé de la reproduction			
◆ Taux de prévalence contraceptive chez les femmes en âge de procréer	Résultat	Annuelle	Région

